



## Soutenez la mobilisation des professionnel-le-s de la filière sociale Elles/ils se battent pour vous !

### La filière sociale : un rôle essentiel

Vous connaissez l'importance de la filière sociale au sein du MEF.

Les professionnel-le-s du service social vous informent, vous conseillent, vous orientent quand vous êtes confronté-e-s à des difficultés dans votre vie personnelle et/ou professionnelle. Dans le respect du secret professionnel, elles/ils vous proposent un accompagnement humain, personnalisé et de grande qualité.

Les assistant-e-s de service social (ASS), qu'encadrent les conseiller-e-s techniques de service social (CTSS), sont des acteurs préventeurs qui agissent pour votre bien-être dans les services et contribuent ainsi à leur bon fonctionnement.

Par leur expertise, leurs capacités d'analyse et d'évaluation des besoins sociaux, elles/ils participent à la mise en œuvre et à l'évolution des politiques sociales du MEF.

### Une filière particulièrement discriminée

Mais savez-vous que ces professionnel-le-s sont discriminé-e-s parce que cette filière est majoritairement féminine ?

Tous les professionnels sociaux sont titulaires d'un diplôme d'État reconnu depuis 2011 par l'Union européenne au niveau licence, ce qui devrait logiquement les placer en catégorie A.

Actuellement, les ASS sont considéré-e-s comme des « sous B » et les CTSS comme des « sous A » (au niveau tant indiciaire qu'indemnitaire). Et le PPCR n'introduit qu'une revalorisation « en trompe l'œil ». Les ASS deviennent « A » mais avec des indices de catégorie B et des primes de catégorie C. Les CTSS restent enfermés dans un corps de « petit A » avec un indemnitaire de catégorie B.

Loin de s'émouvoir de la situation, leurs responsables administratifs continuent à pratiquer un management maltraitant qui provoque des situations de souffrances au travail.



